



LA POSTE

BRANCHE SERVICES-COURRIER-COLIS
DIRECTION EXECUTIVE PARIS
PPDC de PARIS 13

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
75011 PARIS

AFFAIRE SUIVIE PAR : Evelyne TERME
Mail : evelyne.terme@laposte.fr

Paris, le 25/06/2020

Objet : Réponse à votre lettre / LRAR IA 185 665 5645 9

Monsieur [REDACTED]

Par votre lettre en date du 9 juin, vous me faites part de votre étonnement quant à la tenue non conforme d'une factrice croisée rue Monge dans le 5ème arrondissement. Face à votre interrogation sur le respect des principes de neutralité et de laïcité et à l'appui de vos photos, j'ai mené une enquête interne.

Suite à votre alerte j'ai reçu la factrice pour lui rappeler l'article du règlement intérieur qui stipule que «Conformément aux principes de neutralité et de laïcité du service public, les postiers s'abstiennent d'exprimer leurs convictions religieuses de manière ostentatoire, que ce soit par des signes extérieurs, par des actes ou par des propos.»

Je lui ai aussi rappelé que Le Groupe La Poste, en tant qu'entreprise de service public était tenu de faire respecter ces principes de laïcité.

Par ailleurs suite à votre remarque sur sa tenue sans signe postal, je lui ai réaffirmé que porter la tenue de service indiquant les signes d'appartenance à La Poste, était obligatoire.

Enfin, je regrette vivement les propos que les postiers vous ont tenus quand vous vous êtes présenté dans nos locaux. Sachez que je suis très attachée à la qualité de l'accueil de nos clients et que je vais mettre en place des actions correctives pour y remédier.

Je regrette vivement cet incident et espère vous avoir apporté des réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur Hecquet, l'expression de mes sentiments distingués.

Anne-laure Charpenet,

Directrice de la Plaque Distribution Paris 5ème et 13ème arrondissement